N° 75F002MIF au catalogue — N° 001
ISSN : 1707-2867
ISBN : 978-0-662-08214-9

Document de recherche

Série de documents de recherche - Revenu

Contenu de l'enquête sur la dynamique du travail et du revenu

Partie B : Données sur le revenu et le patrimoine

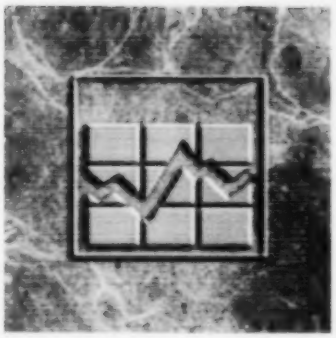

par Garnett Picot, Susan Poulin, Philip Giles and Mary Allen

Division de la statistique du revenu
Immeuble Jean-Talon, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 1-613-951-7355

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

CONTENU DE L'ENQUÊTE SUR LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL ET DU REVENU PARTIE B : DONNÉES SUR LE REVENU ET LE PATRIMOINE

Décembre 1992

Garnett Picot, Groupe d'analyse des entreprises et du marché du travail

Susan Poulin, Division de l'analyse des enquêtes du travail et des ménages

Philip Giles, Division des enquêtes-ménages

Mary Allen, Division des enquêtes-ménages

Les Documents de recherche de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu sont conçus en vue de communiquer les résultats des études ainsi que les décisions importantes prises à l'égard de cette enquête. Ils sont offerts gratuitement, en français et en anglais. Pour obtenir une description sommaire des documents disponibles ou un exemplaire de ces documents, communiquer avec Philip Giles, EDTR, Édifice Jean-Talon, 11ième étage, section D8, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6.
Téléphone: (613) 951-2891; Télécopieur: (613) 951-3253.

SOMMAIRE

À compter de 1994, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) fera enquête auprès de particuliers et de familles pendant une période d'au moins six ans afin de recueillir des données sur leurs expériences sur le marché du travail, sur l'évolution de leur revenu et de leur situation familiale. Une proposition initiale touchant le contenu de l'EDTR et ayant pour titre «Contenu de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu: Document de travail» a été publiée en février 1992.

Ce document a servi de base à un processus de consultation auprès des utilisateurs qui ont fait part de leurs observations. Son contenu a subi des changements significatifs durant ce processus. En se basant sur le contenu révisé, nous procéderons à un essai à grande échelle de l'EDTR en février et en mai 1993.

Le présent document passe brièvement en revue le contenu touchant le revenu et le patrimoine devant faire l'objet d'un test en mai 1993. Ce document est réellement un prolongement de la Série de documents de recherche de l'EDTR 92-01A, qui brosse un tableau du contenu du test de janvier/février 1993 dans les domaines de la démographie et du travail.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	Introduction	1
2.	Vue d'ensemble	1
3.	Les liens entre le revenu, les dépenses et le patrimoine	2
4.	Réactions relatives au document précédent sur le contenu	6
	4.1 Les suggestions	6
	4.2 Les initiatives	7
5.	Contenu ayant trait au revenu	9
	5.1 Concepts relatifs au revenu et à la collecte de données d'enquête	9
	5.2 Les données sur le revenu	12
6.	Contenu ayant trait au patrimoine	15
	6.1 Objectifs	15
	6.2 Qualité des données en rapport avec leur utilisation	16
	6.2.1 Plan de sondage	16
	6.2.2 Taux de réponse et biais de non-réponse	17
	6.2.3 Sous-déclaration des composantes du patrimoine	18
	6.2.4 Utilisations des données sur le patrimoine	18
	6.2.5 Faut-il disposer de données annuelles sur le patrimoine?	19
	6.2.6 Données sur les pensions	20
	6.3 Les données sur le patrimoine	21

1. INTRODUCTION

En 1994, Statistique Canada entreprendra une enquête à grande échelle sur un panel de ménages. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) suivra des particuliers et des familles pour au moins six ans, afin de recueillir des données sur leurs expériences du marché du travail, sur l'évolution de leur revenu et leur situation familiale. Une version préliminaire du contenu de l'EDTR a été diffusée dans un document précédent ayant pour titre : «Contenu de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu: Document de travail». Cette version a servi de document de référence aux fins d'un examen du contenu par les utilisateurs intéressés. Les réactions et les résultats relatifs aux données sur le revenu et le patrimoine qui ont été reçues sont décrits à la section 4. Suite à ce processus, le contenu a subi d'importants changements.

Nous exposons ici le contenu qui servira de base à l'essai final sur une grande échelle de l'EDTR, prévu pour janvier/février et mai 1993. Il s'agit du contenu sur lequel sera basée la programmation des IAO (interviews assistées par ordinateur). Des changements pourraient encore être apportés suite à de futurs essais.

2. VUE D'ENSEMBLE

Le concept de bien-être économique d'une famille ou d'un particulier occupe une place centrale dans les objectifs de l'EDTR. Il peut s'agir du bien-être économique à un moment précis dans le temps (disons 1992), ou de l'évolution de ce bien-être économique dans le temps. Ce dernier aspect est souvent associé à d'autres événements, notamment un changement dans la composition de la famille ou de l'activité sur le marché du travail. Mais comment conceptualise-t-on et mesure-t-on le bien-être économique d'une famille? S'agit-il du revenu reçu durant une année? S'agit-il de la composition des dépenses qu'effectue une famille durant une année? Ou s'agit-il du patrimoine qui a été accumulé au fil des ans?

L'EDTR porte principalement sur l'accès d'une micro-unité (famille, ménage ou particulier) aux ressources économiques. La force des enquêtes longitudinales repose sur cet accent mis sur les micro-données et sur l'analyse qui peut être faite à ce niveau.

Tout cela diffère sensiblement de la production des données agrégées pour, disons, les comptes nationaux. Dans ce cas, les concepts relatifs au revenu et aux dépenses doivent être comparables à ceux utilisés en comptabilité nationale, et l'accent est donc mis uniquement sur les mesures agrégées dans l'échantillon transversale. Cet accent a un effet sur les données devant être recueillies, les concepts utilisés, et la manière dont sont mesurées les variables.

3. LES LIENS ENTRE LE REVENU, LES DÉPENSES ET LE PATRIMOINE

Puisque l'EDTR est une enquête longitudinale, considérons le cycle de vie hypothétique d'un individu. Une fois âgée de 15 ans ou plus, une personne peut recevoir des ressources économiques (un revenu) de diverses sources : des gains, des revenus de placement, des transferts gouvernementaux et de sommes forfaitaires (héritages, cadeaux, versements reçus en vertu d'une police d'assurance, etc.). Cette personne paie alors des taxes directes sur certaines de ces sources, et peut disposer des ressources restantes de l'une des trois manières suivantes : les utiliser pour des dépenses personnelles, les ajouter à son patrimoine (ou à ses épargnes), ou les transférer à d'autres personnes (cadeaux, pension alimentaire, etc.).

De ce point de vue, le revenu au cours d'une année donnée représente la valeur des droits qu'une personne aurait pu exercer en consommant sans apporter de modification à la valeur de son patrimoine. Il s'agit donc du pouvoir d'achat

potentiel au cours d'une période donnée, sous réserve du maintien du patrimoine à un niveau constant. On relie ainsi le revenu, les dépenses et le patrimoine. Les deux premiers concepts constituent des flux qui s'ajoutent ou qui sont retranchés d'un stock nommé patrimoine. Le patrimoine s'accroît par la conversion du revenu en épargnes (sous n'importe quelle forme), et décroît suite aux désépargnes. Les dépenses représentent la consommation réelle, et la différence entre les dépenses (plus les transferts de capitaux) et le revenu constitue les épargnes (ou les désépargnes). C'est la composante des épargnes qui relie les flux du revenu et des dépenses et le stock du patrimoine (voir tableaux 1 et 2).

Une telle définition du revenu (provenant d'économistes tels qu'Atkinson, Simons et autres) est très large. Elle inclut tout pouvoir d'achat potentiel qui ne modifie pas le patrimoine, donc les gains en capitaux, et strictement parlant devrait inclure le loyer imputé à la possession d'actifs importants (principalement de maisons), les avantages sociaux (pensions, versements effectués au titre de l'assurance-maladie), etc., bien que ces sommes ne figurent pas comme des revenus dans le Tableau 1.[1] Si l'on voulait véritablement rendre compte du pouvoir d'achat potentiel (sans modifier le patrimoine) durant une année, il faudrait inclure ces sommes.

Il faut aussi les inclure, lorsqu'on mesure l'inégalité de l'accès aux ressources économiques, telle que lorsqu'on détermine si une famille est pauvre (c-à-d. si elle a un accès relativement limité aux ressources économiques).

---

[1] Certaines de ces sommes figurent dans les dépenses, comme le loyer effectivement payé .

TABLEAU 1
Flux (revenu et dépenses)

1.	Flux du revenu monétaire	Salaires et traitements Revenu d'un travail autonome Revenu de placement Transferts provenant de sources gouvernementales Crédits d'impôt Revenus de pensions Pension alimentaire Héritages (d'actifs financiers) et autres sommes forfaitaires (reçues) Moins taxes versées
2.	Flux des dépenses	Moins dépenses
3.	Transferts de capitaux à d'autres personnes	Moins pension alimentaire, cadeaux, legs
4.	Épargnes	Égale épargnes monétaires plus héritages, cadeaux (de biens corporels) plus gains en capital sur des biens corporels (non réalisés) Égale ÉPARGNES TOTALES (ou DÉSÉPARGNES, si le solde est négatif)

Toutefois, les systèmes statistiques sont souvent imparfaits pour diverses raisons valides. Les mesures traditionnelles du «revenu» à Statistique Canada se sont concentrées sur le revenu monétaire : les salaires et traitements, les revenus de

TABLEAU 2
Patrimoine

Patrimoine net pour la première année			Patrimoine net pour la deuxième année
Actifs financiers			Actifs financiers
Logement, autres biens corporels	TOTAL		Logement, autres biens corporels
	+	=	
Part d'intérêt dans une entreprise (nette)	ÉPARGNES		Part d'intérêt dans une entreprise
Dette du ménage (négative)			Dette du ménage
Dette hypothécaire (négative)			Dette hypothécaire
Valeur de la pension			Valeur de la pension

placement, les transferts gouvernementaux, le revenu de pension, etc. Habituellement, certaines formes de revenu monétaire sont exclues telles que les héritages, les gains et les pertes en capital non réalisées, la valeur des avantages sociaux, le revenu en nature, etc. Bien que de telles omissions auront de toute évidence un certain effet sur les études portant sur l'inégalité, ces données n'ont pas été disponibles à cause des difficultés inhérentes à leur mesure, ou parce qu'elles représentent des événements inhabituels ayant peu d'effet sur la répartition transversale agrégée des revenus (p. ex., le versement de sommes forfaitaires telles que les primes d'assurance).

Les dépenses et le patrimoine ne sont pas mesurés fréquemment car il s'agit d'éléments difficiles à mesurer. (Statistique Canada mesure les dépenses familiales à tous les quatre ans, et le patrimoine sur une base irrégulière - la dernière fois en

1984). Ainsi, un grand nombre des composantes du cadre de comptabilité décrit précédemment sont manquantes dans le système statistique actuel. Un grand nombre le demeureront, à cause des difficultés qui leur sont inhérentes.

4. RÉACTIONS RELATIVES AU DOCUMENT PRÉCÉDENT SUR LE CONTENU

Un document sur le contenu a été rédigé et diffusé en février 1992. Ce document représentait la base de discussion du contenu proposé de l'EDTR. Les résultats du processus de consultation touchant le contenu dans les domaines de la démographie et du travail sont détaillés dans le document de recherche 92-01A de l'EDTR. Le document actuel décrit les principales réactions reçues relativement au contenu touchant le revenu et le patrimoine.

4.1 Les suggestions

(a) Le revenu provenant de sources assujetties à l'impôt devrait être recueilli séparément de celui provenant de sources non imposables (SRG, aide sociale).

(b) Les données relatives aux REER et aux FERR devraient être recueillies séparément.

(c) Le revenu de pension devrait être recueilli selon la source, et une ventilation des prestations du RPC/RRQ en prestations de retraite, d'invalidité et de survivant est importante aux fins de l'analyse des politiques.

(d) Le revenu provenant d'une pension alimentaire devrait être recueilli séparément. On ne devrait pas tenter de recueillir le revenu en nature.

(e) Les données relatives aux épargnes (contributions à un fonds de pension, REER, changements dans les comptes d'épargne) devraient être recueillies, et les sources qui sont soumises à différents traitements fiscaux devraient être recueillies séparément. Veillez également à ne pas compter deux fois le revenu longitudinalement (p. ex., comme REER, puis comme rentes tirées sur le REER).

(f) Pour certaines composantes du revenu on devrait effectuer des micro-comparaisons des données de l'EDTR et des données fiscales, et informer les utilisateurs des résultats obtenus.

(g) Certains croient que les données sur le patrimoine n'ont pas à être recueillies à tous les ans; il serait suffisant de les recueillir à tous les deux ou trois ans. D'autres estiment que des données annuelles permettraient d'obtenir des estimations des changements nets touchant les épargnes et l'accroissement des gains en capital.

(h) Les héritages constituent une part croissante du patrimoine et devraient être recueillis séparément.

(i) Recueillir des informations sur certaines dépenses de base, notamment le loyer ou les versements hypothécaires, et possiblement d'autres éléments importants tels que les véhicules, les vacances, etc.

4.2 Les initiatives

La plupart des suggestions reçues seront adoptées, même si certains détails demandés peuvent ne pas être produits afin de réduire ce segment au minimum. On ne dispose pas du temps et de l'espace pour recueillir des données sur les dépenses. L'objectif n'est pas d'effectuer une enquête détaillée sur le patrimoine,

mais plutôt d'obtenir suffisamment d'information pour déterminer l'effet que le patrimoine est susceptible d'engendrer sur les événements reliés au marché du travail ainsi que son effet sur le revenu.

Avant la collecte par téléphone des données sur le revenu et le patrimoine, un questionnaire sera envoyé aux ménages par la poste. Ceci devrait donner aux répondants suffisamment de temps pour obtenir les informations nécessaires. Ainsi on espère réduire au minimum les non-réponses et augmenter l'exactitude des données recueillies. Dans l'avenir, les répondants pourraient avoir le choix entre répondre aux questions touchant le revenu ou autoriser Statistique Canada à prendre les données directement à partir des dossiers fiscaux. Toutefois, il faudrait toujours communiquer avec les répondants, car toutes les informations recueillies ne se trouvent pas sur la déclaration d'impôt.

La section la plus difficile de la composante sur le patrimoine a trait aux pensions. On compte trois objectifs possibles pour la section des pensions : (1) obtenir de meilleures données sur le nombre de personnes ayant un fonds de pension, (2) obtenir de meilleures données sur l'ampleur de la couverture (c.-à-d., la durée pendant laquelle ont été versées des cotisations au régime et le montant qui a été versé), et (3) déterminer la valeur actuelle de la pension en tant que composante du patrimoine. Des questions seront posées afin de couvrir les objectifs (1) et (2), et une tentative sera faite pour évaluer (3) en recueillant les informations nécessaires pour faire un appariement avec la base des données du Régime de pensions du Canada. Toutefois, l'objectif (3) nécessite un certain nombre d'hypothèses touchant les taux d'intérêt, l'espérance de vie, et possiblement les détails de certains régimes, ainsi qu'un appariement adéquat des enregistrements.

5. CONTENU AYANT TRAIT AU REVENU

5.1 Concepts relatifs au revenu et à la collecte de données d'enquête

De toute évidence, plus la définition du revenu est large, mieux cela vaut - en supposant qu'on peut mesurer celui-ci d'une manière fiable. Pour la majorité des personnes travaillant contre rémunération et appartenant à la classe inférieure ou moyenne, le revenu prendra principalement la forme de salaires et de traitements ainsi que de transferts. Pour les individus dont le revenu est plus élevé, le revenu de placement et les gains en capital occupent une place plus importante. Étant donné les difficultés relatives aux approches actuelles visant à assurer la mesure du revenu en nature et du revenu de placement, différents segments de la répartition des revenus sont touchés de différentes manières. Par exemple, la difficulté de mesurer les gains en capital a un effet sur les données touchant la population à revenu élevé. Les difficultés à mesurer les paiements de transfert (assurance-chômage et aide sociale) ont un effet sur la population à faible revenu. Ainsi, les omissions et les problèmes de mesure ont un effet sur les études sur l'inégalité ou la concentration des revenus, et ces défaillances n'ont pas une influence uniforme sur tous les segments de la répartition des revenus. Toute démarche visant à diminuer les carences de mesure, et à élargir la définition du revenu, améliorera de toute évidence l'analyse. La collecte des données sur le patrimoine (qui généreront certaines données sur les flux du revenu) pourrait apporter une aide à cet égard.

Une autre méthode possible pour réduire les erreurs de mesure dans les données de l'EDTR est de promouvoir une plus grande utilisation de la déclaration de revenus T1. Le fait d'encourager les répondants à utiliser la T1 comme source d'informations lorsqu'ils répondent à l'enquête pourrait améliorer la qualité des réponses. On mettra cette hypothèse à l'épreuve durant le test de mai 1993. Pour

arriver à cela, le segment du revenu de l'EDTR doit être aligné avec la déclaration de revenus T1. Ceci présente certaines difficultés en ce qui touche la conception des questionnaires et les définitions utilisées pour les concepts relatifs au revenu. Vous pouvez prendre connaissance de détails additionnels sur la référence directe à la déclaration de revenus et sur le test de mai 1993 en consultant les documents de recherche de l'EDTR 93-01, «L'utilisation des données de l'impôt sur le revenu pour l'EDTR», et 93-04, «Le questionnaire et les procédures de collecte des données sur le revenu de l'EDTR - mai 1993».

En fin compte, l'EDTR mettra l'accent sur le «revenu monétaire» tout comme c'est le cas pour l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC). Toutefois, les chercheurs pourront combinées les données sur le patrimoine provenant de vagues successives avec les flux du revenu monétaire afin de produire la définition plus large que préfèrent les économistes. Ceci est particulièrement vrai si on utilise l'avantage que procure l'IAO de remémorer au répondant les réponses données l'année précédente pour mettre l'accent sur la modification des composantes du patrimoine (qui, dans une définition plus large, représentent en fait les flux du revenu). Manqueraient encore -- et pas susceptibles d'être recueillis -- des éléments tels que le revenu en nature et les avantages sociaux. Les répondants sont tout simplement incapables de déclarer ces éléments d'une manière fiable. Ainsi, les données sur le revenu de l'EDTR reflèteraient le concept de base du «revenu monétaire» comme dans l'EFC, mais on aurait l'occasion d'élargir le concept pour des analyses particulières en ayant recours aux changements de la composante épargne tirée des données sur le patrimoine.

À certains endroits, les définitions d'éléments particuliers du revenu ont été modifiées légèrement par rapport à celles utilisées dans l'EFC afin de faciliter la transcription directe à partir de la déclaration T1 (p. ex., la définition des salaires et traitements avant déductions). Vous trouverez des détails additionnels

relativement à l'utilisation des données tirées de la déclaration de revenus pour l'EDTR en consultant le document de recherche de l'EDTR 93-01, «L'utilisation des données de l'impôt sur le revenu pour l'EDTR».

Les dépenses constituent la deuxième des trois principales composantes importantes du bien-être économique. Alors que le revenu fournit une mesure du potentiel d'accès aux ressources économiques durant une année, les dépenses fournissent une mesure de l'utilisation des ressources économiques effectivement réalisée. Le recours au pouvoir d'achat potentiel que permet le revenu peut être différé au moyen des épargnes (augmentations du patrimoine), ou le pouvoir d'achat durant toute année donnée peut être augmenté par une diminution du patrimoine. On peut affirmer que les dépenses constituent une mesure plus exacte du bien-être économique réalisé durant une période de temps fixe (une année) à cause de cette capacité d'étaler l'utilisation des ressources économiques sur un certain nombre d'années. Ainsi, l'inégalité des dépenses sera probablement moindre que l'inégalité des revenus, à cause de la possibilité d'aplanir les inégalités que l'on trouve dans les dépenses.

De même, si on mesure les trois composantes (le revenu, les dépenses et le patrimoine), il est possible de développer des contrôles relatifs à la qualité des données. Par exemple, comme il est démontré dans les tableaux précédents, on peut obtenir des estimations des épargnes -- une à partir des données sur le revenu et les dépenses et une autre à partir des données sur le patrimoine -- et déterminer la divergence statistique.

Aux fins de l'EDTR, toutefois, les contraintes découlant du budget et du fardeau de déclaration rendent impossible un tel développement. Pour mesurer raisonnablement les dépenses, il faut disposer d'un nombre très important de questions détaillées, bien au-delà de la capacité de l'EDTR. Toutefois, des

informations approfondies sur le revenu et certaines informations touchant le patrimoine peuvent fournir des indications utiles relativement à la position économique des particuliers et des familles, et à la manière dont cette position change avec le temps. Il est probablement plus utile pour l'analyse du bien-être de connaître les sources du revenu et du patrimoine de quelqu'un, et son potentiel d'accès aux ressources économiques, que de connaître la manière dont une famille choisit d'utiliser son pouvoir économique (au moyen des dépenses). Pour ces raisons, on ne recueillera pas de données sur les dépenses dans le cadre de l'EDTR.

5.2 Les données sur le revenu

Des données sur le revenu seront recueillies à tous les mois de mai avec comme période de référence l'année civile antérieure.

Revenu d'emploi

- Salaires et traitements
- Gains nets d'un emploi autonome
  - Revenu d'entreprise
  - Revenu de profession libérale
  - Revenu de commissions
  - Revenu agricole
  - Revenu de pêche
- Autres revenus d'emploi (pourboires, gratifications, programmes d'assurance-salaire, allocations reçues pour avoir siéger sur un conseil d'administration, redevances pour un travail ou des inventions, subventions de recherches)

Revenu de sources gouvernementales

- Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec - montant et type de prestations
- Prestations de la Sécurité de la vieillesse, comprenant le Supplément de revenu garanti et l'Allocation au conjoint
- Pensions versées par le ministère des Anciens combattants (anciens combattants et civils)
- Prestations de l'assurance-chômage - montant et type de prestations
- Prestations d'indemnisation des accidents du travail
- Allocations familiales fédérales
- Allocations familiales du Québec, prestations pour nouveau-né et de maternité
- Aide sociale et programmes provinciaux de supplément du revenu
- Crédit pour TPS (taxe sur les produits et services)
- Crédit d'impôt pour enfants
- Crédits d'impôt provinciaux
- Autres revenus provenant de sources gouvernementales

Revenu de placement

- Intérêts provenant de dépôts bancaires, obligations (comprenant les obligations d'épargne du Canada), et certificats de placement (à l'exception des REER et des FERR)
- Dividendes provenant de sources canadiennes
- Revenu net provenant d'une société en nom collectif : uniquement les associés commanditaires ou non engagés de façon active
- Gains en capital
    - Gains ou pertes nets en capital

- ! Gains en capital imposables
- ! Revenu net de location
- ! Autre revenu de placement (à l'exception d'un revenu de retraite comme les REER et les FERR)

Revenu de pension

- ! Pension d'employeur ou pension de retraite, comprenant les pensions de survivants
- ! Revenu provenant des Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)
- ! Revenu provenant de rentes, notamment des rentes découlant d'un REER et des régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB)

Autres revenus

- ! Sommes provenant de retraits dans un REER avant la retenue à la source
- ! Pension alimentaire ou allocation de séparation REÇUS - montant et type de pension ou d'allocation
- ! Sommes reçues de personnes vivant dans d'autres ménages afin d'aider à assumer notamment les frais de subsistance, le paiement d'une hypothèque ou d'un loyer, des droits de scolarité, des versements pour le paiement d'une voiture
- ! Héritages, notamment la valeur de propriétés, de biens, d'obligations d'épargne, d'actions, etc.
- ! Revenu forfaitaire provenant d'une assurance-vie, de prestations de décès, de gains de loterie, d'une indemnité de départ, d'allocations de retraite, etc.
- ! Autre revenu non encore mentionné

Total et taxes

- Revenu total
- Total de l'impôt payé sur le revenu (fédéral et provincial)

6. CONTENU AYANT TRAIT AU PATRIMOINE

6.1 Objectifs

Il est important pour un certain nombre de raisons de connaître le patrimoine, ainsi que le changement du patrimoine, d'une famille ou d'un particulier. D'abord, comme on l'a noté précédemment, les changements du patrimoine (gains en capital, héritages, etc.) constituent réellement des flux du revenu qui modifient la maîtrise par une famille ou un particulier des ressources économiques. La connaissance du patrimoine, et des changements touchant le patrimoine, permettent d'obtenir un aperçu beaucoup plus large et plus précis de la répartition du bien-être économique dans la société que la connaissance du revenu monétaire. Ainsi, il est important de comprendre la répartition du patrimoine et la manière dont celui-ci se modifie au niveau familial pour comprendre l'accès aux ressources économiques d'une société.

Deuxièmement, pour la plupart des segments de la population on ne connaît pratiquement rien en ce qui touche la dynamique du patrimoine. À quelle rapidité le patrimoine est-il acquis (ou perdu) dans une famille? Dans pratiquement tous les autres secteurs d'analyse (dynamique du revenu et de la pauvreté, dynamique de l'entreprise, dynamique de l'agriculture), on a découvert, lorsqu'on a pu disposer de données longitudinales, que le processus s'avérait beaucoup plus changeant qu'on ne le croyait à partir du seul examen des données transversales. Même si la majorité de ces données ont trait à d'autres pays, il est fort probable qu'on se trouvera au Canada face à un résultat similaire en ce qui touche la dynamique du

patrimoine. On pourra déterminer les causes de ce caractère inconstant du patrimoine (si on l'observe effectivement), car l'EDTR nous permettra de connaître la dynamique du marché du travail, du revenu et de la composition familiale. La corrélation du patrimoine avec la dynamique du marché du travail et de la famille constitue un domaine qui demeure largement inconnu, à cause du manque de données à son sujet.

Troisièmement, on compte dans la formulation des politiques un grand nombre de questions sur lesquelles on manque de données qui pourraient servir de base à des discussions informées. Parmi ces questions, mentionnons le transfert du patrimoine entre les générations, s'il faudrait éviter une concentration excessive du patrimoine et la manière de l'éviter, l'effet qu'ont des programmes tels que les REER sur la génération du patrimoine et sur les personnes qui le détiennent, les changements touchant la détention du patrimoine (au niveau familial) durant une période de temps donnée. Une enquête longitudinale permettrait d'éclairer les discussions sur ces questions.

Quatrièmement, dans le monde de l'enseignement, on a élaboré des modèles tels que le «modèle de cycle de vie relatif aux épargnes». On a procédé à des discussions étendues sur ces théories, et on pourrait tester et élaborer de telles théories si l'on disposait de données longitudinales sur le patrimoine et le revenu.

6.2 Qualité des données en rapport avec leur utilisation

6.2.1 Plan de sondage

L'échantillon de l'EDTR est prélevé à partir de l'échantillon de l'EPA; donc, à partir d'une base aréolaire. Aucune tentative n'est faite pour «suréchantillonner» les ménages avec un patrimoine élevé. Des études antérieures sur le patrimoine ont

démontré qu'une importante proportion du total du patrimoine personnel est détenue par un nombre restreint d'individus regroupés géographiquement. En conséquence, il n'est pas probable que l'échantillon de l'EDTR contienne un grand nombre d'individus extrêmement riches. (Le SIPP de 1984 a saisi 16 ménages «extrêmement riches», et le supplément sur le patrimoine du PSID de 1984 en a découvert 11.) Le résultat est que les estimations du patrimoine personnel agrégé dans l'économie comportera un taux élevé d'erreurs d'échantillonnage. Sans un échantillon supplémentaire de personnes au patrimoine élevé, il ne sera pas possible d'obtenir des mesures fiables du patrimoine parmi les très riches, et en conséquence du patrimoine total. À l'heure actuelle, il n'y a aucun plan en vue d'incorporer un tel échantillon supplémentaire. Toutefois, certaines composantes du patrimoine qui ne sont pas concentrées parmi les familles très riches pourront être mesurées avec fiabilité.

6.2.2 Taux de réponse et biais de non-réponse

Certains répondants peuvent considérer comme trop délicates les questions portant sur la situation financière, notamment sur le revenu et le patrimoine, et il peut en résulter un taux élevé de non-réponse. Toutefois, la non-réponse ne constitue pas un problème grave si les répondants sont «représentatifs» de l'ensemble de la population. Malheureusement, les enquêtes antérieures sur le patrimoine ont connu des taux de réponse très faibles parmi les répondants faisant partie du groupe au «patrimoine élevé». (Le supplément sur le patrimoine de l'EFC de 1984 a connu un taux de réponse de 45 % pour le groupe au «patrimoine élevé».) Il en résulte un biais dans les estimations de l'enquête. Il s'agit d'un obstacle additionnel empêchant d'estimer de manière fiable le patrimoine agrégé. De plus, un grand nombre des répondants dans le groupe au «patrimoine élevé» qui collaborent à l'enquête peuvent sous-estimer leur patrimoine, ce qui constitue une autre source de biais.

6.2.3 Sous-déclaration des composantes du patrimoine

On s'attend à ce que la sous-déclaration constitue un problème pour certains types de biens. Par exemple, certains répondants pourraient oublier l'argent qu'ils possèdent dans un compte de banque peu utilisé ou le produit à recevoir d'une obligation d'épargne. Toutefois, les biens corporels, tels que la maison familiale et l'automobile, sont distinctifs et ont moins de chance d'être oubliés ou classifiés d'une manière erronée pour l'enquête. On estime que la majorité des répondants sont en mesure d'estimer avec fiabilité la valeur marchande des biens corporels qu'ils possèdent. En conséquence, les estimations du patrimoine total des ménages dont la majeure partie du patrimoine est constituée de biens corporels devraient être fiables. On estime que la majorité des ménages canadiens appartiennent à cette catégorie.

6.2.4 Utilisations des données sur le patrimoine

L'EDTR ne constitue pas principalement une enquête sur le patrimoine. Pour les raisons susmentionnées, les données portant sur le patrimoine total tirées de l'EDTR comporteront un certain nombre de défauts (principalement à cause de la sous-déclaration au sein des familles très riches). Pour la majorité des familles, toutefois, les données sur le patrimoine devraient être d'une qualité raisonnable. L'objectif principal de l'EDTR réside dans l'utilisation des données sur le patrimoine au niveau familial. Le patrimoine total de la famille est une caractéristique qui peut aider à expliquer le comportement sur le marché du travail ou le comportement face au revenu. Cet accent peut être démontré par les exemples suivants relatifs aux utilisations des donnés sur le patrimoine :

1. Analyse de répartition : concentration du patrimoine
2. Mobilité intergénérationnelle du patrimoine
3. Accumulation d'avoirs dans les familles

4. Comportement relatif aux épargnes et aux désépargnes (modèle du cycle de vie)
5. Le patrimoine et :
   - l'offre de main-d'oeuvre
   - le niveau des pensions (Est-il adéquat?)
   - les changements touchant la situation familiale
   - la retraite
6. Les études portant sur l'accessibilité au logement (comportement relatif aux épargnes)

Les points 1 et 2 nécessitent des données fiables et agrégées sur le patrimoine, qu'il ne sera pas possible d'obtenir sur la base de l'EDTR. Certaines études ayant trait aux points 3 et 4 seront possibles. Le traitement des points 5 et 6 sera réalisable au moyen des données sur le patrimoine tirées de l'EDTR, à cause de l'accent mis sur les familles à revenu moyen ou faible (la majorité des familles), et le patrimoine total sera utilisé en tant que variable explicative.

6.2.5 Faut-il disposer de données annuelles sur le patrimoine?

Comme il a été mentionné, l'objectif principal de la collecte des données sur le patrimoine est de relier les changements importants (tant les augmentations que les diminutions) touchant le patrimoine à d'autres événements. La fréquence de la collecte comporte des compromis entre :

(a) le désir d'obtenir des changements d'une année à l'autre pour certaines composantes du patrimoine;

(b) le fait que le patrimoine agrégé ne change pas d'une manière significative durant une courte période de temps;

(c) l'effet réduit du changement illusoire («bruit») si les données sont recueillies moins fréquemment.

L'équilibre à atteindre consiste à recueillir des données assez fréquemment pour que les problèmes de mémoire ne soient pas importants, et à des intervalles suffisamment éloignés pour réduire au minimum l'effet du «bruit» sur les données. Comme toujours, les considérations budgétaires joueront un rôle. Une possibilité que l'on étudie actuellement est de recueillir des données sur le patrimoine trois fois durant les six années où un répondant figure dans l'échantillon, soit aux années 1, 3 et 6.

Des informations seront demandées sur une vaste gamme d'éléments. La valeur de certains d'entre eux (p. ex., la valeur de la maison) sera assez stable. D'autres valeurs (p. ex., la valeur des actions) pourraient s'avérer moins stables. En conséquence, une autre possibilité consiste à considérer la fréquence de la collecte indépendamment pour chaque élément. Une valeur imputée pourrait être attribuée aux éléments qui ne sont pas recueillis à tous les ans -- ce qui résulterait en une production de fichiers comportant des données annuelles sur le patrimoine.

6.2.6 Données sur les pensions

La collecte de données sur les pensions semble être la plus problématique parmi l'ensemble des données sur le patrimoine. Un grand nombre de personnes ne comprennent pas le régime de retraite de leur compagnie et ne peuvent estimer à combien s'élèveront leurs prestations. Même si certaines réponses de base étaient fournies avec précision, il est difficile d'assigner la valeur monétaire actuelle au régime de retraite d'un individu.

Toutefois, ces données ont une grande valeur analytique pour l'EDTR, car la valeur des prestations de retraite d'un individu aura sans aucun doute un effet sur le niveau de ses épargnes, sur ses cotisations aux REER ainsi que sur ses décisions relatives à la retraite.

Les éléments figurant dans la déclaration d'impôt T1 pourraient être utiles à l'enquête. D'abord, Revenu Canada - Impôt fournit maintenant à chaque contribuable un «facteur d'équivalence (FE)», qui peut servir à déterminer la cotisation admissible maximale de cette personne au REER pour l'année envisagée. Un autre élément figurant sur la déclaration d'impôt est constitué par le montant déposé dans le régime de retraite de la compagnie -- il s'agit d'une déduction fiscale, et en conséquence ce poste est probablement rempli avec exactitude. Le numéro d'enregistrement de Revenu Canada pour le régime de retraite figure sur le feuillet de renseignements T4. La collecte de ce numéro permettrait le couplage à une base de données portant sur les régimes enregistrés de retraite, ce qui permettrait une évaluation de la valeur actuelle du RER d'une personne, qui pourrait figurer dans une mesure agrégée du patrimoine.

6.3 Les données sur le patrimoine

Par opposition aux données sur le revenu qui couvrent une période de temps donnée, les données sur le patrimoine doivent être recueillies pour un moment particulier dans le temps. Bien qu'il serait souhaitable de recueillir des données sur le patrimoine s'appliquant au 31 décembre de l'année précédente, il en résulterait un grand nombre de difficultés pour les répondants. En conséquence, à quelques exceptions près, aucune date de référence ne sera fournie aux répondants. Il en résultera un mélange de dates de référence, en fonction de la manière dont le répondant a choisi de répondre. Si des documents financiers sont utilisés, la date de référence pour l'EDTR sera la même que celle des documents, qui peut varier pour divers types de documents. Si le répondant répond sans avoir recours à des documents financiers, les erreurs dans les réponses seront probablement plus importantes que les erreurs causées par le choix de la date de référence.

Des données seront recueillies pour chaque individu. Dans certains cas, comme par exemple les couples mariés, cette collecte pourra s'avérer difficile à cause des biens possédés en commun. Toutefois, tant que la valeur d'un bien particulier est déclarée une seule fois, que ce soit d'une manière complète par une seule personne ou divisée parmi les deux copropriétaires, l'effet sur l'analyse de l'EDTR est minime, puisque c'est le patrimoine agrégé de la famille qui est considéré comme le point d'intérêt principal.

Biens corporels

- Valeur actuelle de la maison, si on en est le propriétaire
  - Somme due sur les hypothèques
- Biens immobiliers, autres que sa propre maison
  - Somme due sur les hypothèques
- Valeur actuelle des véhicules - voitures, camions, camionnettes, motocyclettes
- Valeur actuelle des bateaux, des autocaravanes, des remorques, des motoneiges et des autres véhicules de plaisance

Actifs financiers

- Valeur totale de l'ensemble des comptes bancaires, des certificats de placement garanti et des autres épargnes (à l'exclusion des REER et des FERR)
- Valeur de toute somme DUE au répondant, telle que les prêts et les hypothèques détenues par le répondant
- Valeur totale de tous les REER individuels détenus par le répondant
- Valeur totale de toute somme détenue dans des REER de groupe commandités par l'employeur

- Valeur totale de l'ensemble des FERR
- Valeur totale de l'ensemble des rentes (non mentionnées précédemment)
- Valeur totale des obligations d'épargne du Canada, des bons du Trésor, des autres obligations d'État (à l'exclusion des REER et des FERR)
- Valeur totale des fonds mutuels, ainsi que des actions et des obligations de sociétés (à l'exclusion des REER et des FERR)

Autres biens

- Autres biens importants non encore mentionnés, notamment l'argent conservé à la maison, les biens déposés en fiducie, les droits à une succession, les REEE

Dette personnelle (autre que les hypothèques)

- Sommes dues sur des cartes de crédit, des comptes d'achats à crédit, d'autres prêts à la consommation
- Prêts étudiants
- Prêts personnels auprès d'institutions financières, de fabricants automobiles, de personnes à l'extérieur du ménage, de marges de crédit

Part d'intérêt dans une entreprise

- Valeur totale de la part d'intérêt dans une entreprise (c.-à-d. la valeur marchande actuelle moins l'ensemble des dettes et des hypothèques actuelles)

Données sur les pensions

- Montant du facteur d'équivalence (FE) pour l'année civile précédente
- Numéro(s) d'enregistrement du régime de retraite de Revenu Canada
- Cotisations au régime pour l'année civile précédente

Les points relatifs aux pensions peuvent être tirés des déclarations d'impôt, mais il sera très difficile de les obtenir pour ceux qui n'ont pas leur déclaration d'impôt. De plus, on doit reconnaître que ces données ne s'appliqueront pas à l'ensemble des régimes enregistrés de retraite de l'ensemble des individus. L'évaluation des données recueillies et des utilisations qui en sont faites peut entraîner la production de données additionnelles sur les pensions ou l'amélioration des données existantes.